

Guide du comité scientifique
88^e Congrès de l'Acfas
Université de Sherbrooke et Université Bishop's
Du 4 au 8 mai 2020

Anne Beaulieu, Isabelle Desmarais-Lecours, Alexandre Jay et Éva Mascolo-Fortin

18/07/2019

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	3
1.1	Le Congrès de l'Acfas en bref	3
1.2	Les activités scientifiques.....	3
2	Phases de travail du comité	4
3	Rôles du comité scientifique et de l'Acfas	5
4	Mandats des coprésidents	6
4.1	Nomination des membres.....	6
5	Mandats des responsables de section	7
5.1	Chapeauter le processus d'évaluation des colloques	7
5.2	Chapeauter le processus d'évaluation des communications libres.....	7
5.3	Chapeauter la création des sessions de communications libres orales	8
5.4	Recruter des présidents de session des communications libres	8
6	Mandats des membres de section	9
6.1	Évaluation des colloques	9
6.1.1	Outils de travail.....	9
6.1.2	Étapes de travail.....	10
6.1.3	Questions du formulaire de proposition de colloque	10
6.1.4	Critères d'évaluation.....	10
6.1.5	Types de décisions.....	11
6.2	Évaluation des propositions de communications libres	12
6.2.1	Outils de travail.....	12
6.2.2	Étapes de travail.....	12
6.2.3	Questions du formulaire de proposition de communication libre.....	12
6.2.4	Critères d'évaluation.....	12
6.2.5	Types de décisions.....	13
6.3	Création du programme des communications libres	13
6.3.1	Outils de travail.....	13
6.3.2	Étapes de travail.....	14
7	Personnes ressources	14
8	Calendrier du comité scientifique	15
9	Lexique	16
10	Annexes	17
10.1	Critères d'admissibilité des colloques.....	17
10.2	Conditions de référence pour l'évaluation des colloques	18
10.3	Critères d'admissibilité des communications libres	19

1 INTRODUCTION

1.1 LE CONGRÈS DE L'ACFAS EN BREF

Plateforme de diffusion de résultats de recherche, de débats et d'échanges en français, le Congrès annuel de l'Acfas a vu le jour en 1933 et constitue le plus important événement scientifique multidisciplinaire, interuniversitaire et intersectoriel de la Francophonie.

L'Acfas accueille en moyenne 5 000 participants chaque année, dont 40 % sont des étudiants des cycles supérieurs et 10 % des conférenciers internationaux.

Le Congrès en chiffres :

- De 4 000 à 6 000 congressistes
- De 30 à 40 pays représentés
- De 150 à 220 colloques
- De 2 000 à 4 000 communications scientifiques orales ou par affiche
- Une dizaine d'activités grand public

1.2 LES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

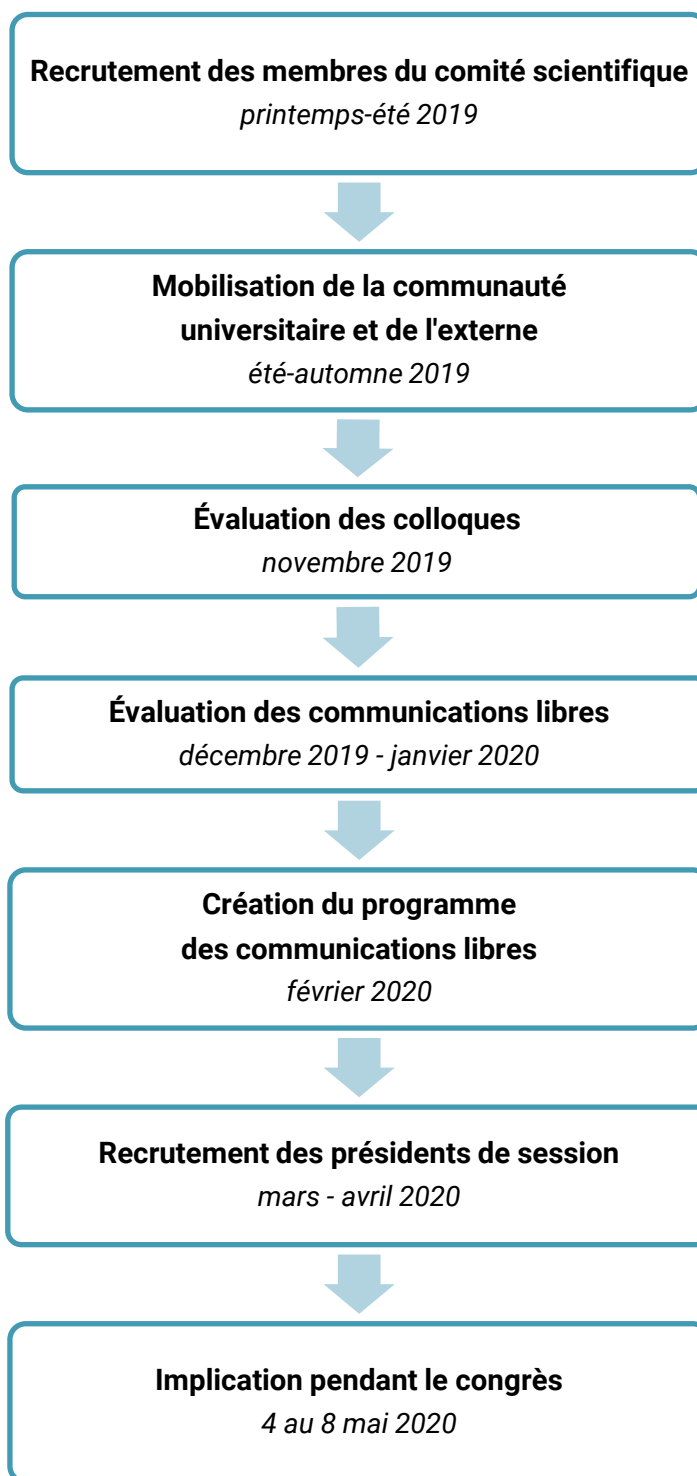
Sept grandes sections thématiques composent le programme scientifique du congrès afin de représenter la diversité des secteurs en recherche :

- Colloques *Enjeux de la recherche*
- 100 - Sciences de la santé
- 200 - Sciences naturelles, mathématiques et génie
- 300 - Lettres, arts et sciences humaines
- 400 - Sciences sociales
- 500 - Éducation
- 600 - Colloques multisectoriels

On retrouve des colloques dans les sept sections ci-dessus, et des communications libres (communications individuelles orales et par affiche) dans les sections 100 à 500.

Parallèlement aux activités scientifiques, des activités gratuites – appelées activités grand public *Science-moi!* – sont offertes afin de promouvoir la recherche qui se pratique sur le territoire du congrès et de favoriser le dialogue science et société. Elles prennent différentes formes : table ronde, conférence, exposition, émissions de radio, etc. Notez qu'un comité spécifique se charge d'en déterminer la programmation.

2 PHASES DE TRAVAIL DU COMITÉ



3 RÔLES DU COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE L'ACFAS

Le comité scientifique a un rôle central : il se porte garant de la crédibilité du congrès.

COLLOQUES	COLLOQUES EN JEUX DE LA RECHERCHE	COMMUNICATIONS LIBRES (CL)
Rassemblements de chercheurs, d' utilisateurs de la recherche et d' intervenants qui ont pour objectif de : ➤ Mettre en valeur et diffuser des résultats de recherche ➤ Donner de la visibilité à des travaux de recherche et/ou à l' organisme parrain du colloque ➤ Consolider les liens collaboratifs et établir de nouveaux contacts	Rassemblements de chercheurs, d' utilisateurs de la recherche et d' intervenants qui ont pour objectif de : ➤ Discuter et débattre autour de sujets relevant de la politique, de l'éthique, de la relève et de la culture scientifiques, etc. ➤ Présenter les conditions du rayonnement de la recherche ➤ Étudier les conditions de coopération scientifique dans le milieu de la recherche (interdisciplinarité) ➤ Alimenter les réflexions, mais sans nécessairement présenter de résultats de recherche	Communications individuelles, orales ou par affiche, regroupées en sessions thématiques, qui ont pour objectif de : ➤ Donner une place à la relève scientifique ➤ Mettre en valeur et diffuser des résultats de recherche ➤ Favoriser les échanges ➤ Permettre aux auteurs d' inviter des gens de leur réseau à venir y assister gratuitement
1) Évaluer les propositions de colloques	1) Du comité scientifique, seuls les coprésidents participent au comité <i>Enjeux de la recherche</i> . Ils évalueront des propositions de colloques <i>Enjeux de la recherche</i> .	1) Évaluer les propositions de CL 2) Construire le programme des CL, c.-à-d. de les regrouper en sessions thématiques 3) Recruter des présidents de session de communications libres orales.
1) Établir les critères d' admissibilité et d' évaluation des propositions 2) Accompagner le comité scientifique dans le processus d' évaluation d' évaluation 3) Informer les responsables de colloques de l' acceptation ou du refus de leur proposition	1) Établir les critères d' admissibilité et d' évaluation des propositions 2) Accompagner le comité <i>Enjeux de la recherche</i> dans le processus d' évaluation 3) Informer les responsables de colloques de l' acceptation ou du refus de leur proposition	1) Établir les critères d' admissibilité et d' évaluation des propositions 2) Informer les auteurs de CL de l' acceptation ou du refus de leur proposition 3) Établir l' horaire des sessions de CL 4) Accompagner le comité pour le recrutement des présidents de session
DÉFINITION		
RÔLES DU COMITÉ		
RÔLES DE L'ACFAS		

4 MANDATS DES COPRÉSIDENTS

Les coprésidents du comité scientifique ont les mandats suivants :

1. Constituer un comité composé de six responsables de section (100, 200, 300, 400, 500 et 600) et de membres de section (de 5 à 8 membres par section, sachant que la section 400 est celle recevant le plus de propositions); voir le mandat spécifique de ceux-ci aux sections 5 et 6). Notez qu'ils peuvent également se nommer membres de section;
2. Agir en tant qu'ambassadeur du congrès, c'est-à-dire encourager la mobilisation de leur communauté universitaire (faire parler de l'appel de propositions, inviter leurs collègues et les étudiants à participer, etc.);
3. Prendre part aux travaux du comité des colloques *Enjeux de la recherche* (chapeauté par l'Acfas et composé de six évaluateurs dont les coprésidents du comité scientifique);
4. Présider la rencontre préparatoire des travaux du comité scientifique (26 septembre 2019) et la rencontre d'évaluation des propositions de colloques (29 novembre 2019);
5. Endosser les décisions d'évaluation des propositions (acceptations et refus);
6. Conseiller l'Acfas sur la mise à jour de ses formulaires de propositions, les critères d'admissibilité et d'évaluation des propositions, ou tout autre élément le cas échéant;
7. Faire un appel à tous les membres du comité scientifique afin de lancer le recrutement des présidents de sessions de communications libres orales. Voir section 5.4;
8. Accueillir les auteurs aux sessions de communications libres par affiche (mot de bienvenue).

4.1 NOMINATION DES MEMBRES (MARS À JUIN 2019)

La nomination s'effectue idéalement au printemps et au courant de l'été précédant l'appel de propositions. Les coprésidents du comité scientifique peuvent demander aux responsables de section de contribuer au recrutement.

- Au total, de 40 à 50 personnes doivent être recrutées comme membres du comité. Un tableau fourni par l'Acfas sera à remplir.
- Les membres du comité scientifique doivent être des professeurs-chercheurs établis.
- Une fois les membres recrutés, il faudra assigner parmi les membres ces rôles pour les étapes liées aux communications libres :

Responsable de discipline : personne responsable de l'évaluation des propositions de communications libres soumises dans une discipline donnée.

Responsable de domaine : personne responsable de regrouper les communications libres orales ou par affiche en sessions d'un domaine de recherche donné.

5 MANDATS DES RESPONSABLES DE SECTION

Les responsables de section ont les rôles suivants :

1. Appuyer les coprésidents dans la nomination des membres du comité;
2. Chapeauter le processus d'évaluation des colloques de leur section;
3. Chapeauter le processus d'évaluation des communications libres de leur section;
4. Chapeauter le processus de création des sessions thématiques des communications libres de leur section;
5. Recruter les présidents des sessions de communications libres de leur section;
6. Présider une ou plusieurs sessions de communications libres orales pendant le congrès.

5.1 CHAPEAUTER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DES COLLOQUES (NOVEMBRE 2019 - JANVIER 2020)

Au lancement de la période d'évaluation, les responsables de section devront assigner deux évaluateurs (membres de section) par proposition de colloque dans le module en ligne et devront ensuite s'assurer que les évaluateurs respectent l'échéancier.

Une fois les évaluations réalisées, le responsable de section a pour rôle de valider les évaluations en rendant une décision finale pour chaque proposition. Dans le cas de décisions différentes pour une même proposition, le responsable doit arbitrer. Il a également pour rôle de valider les commentaires qui appuieront les décisions rendues.

Pour ce qui est des propositions de votre section acceptées sous conditions, vous devrez les réévaluer et rendre une décision finale (acceptation ou refus) lors de la période de réévaluation, qui s'échelonne de la mi-décembre à la mi-janvier.

L'Acfas fournira l'accompagnement nécessaire aux responsables de section (vérification du respect des critères d'admissibilité, courriels d'instruction, rappels, etc.).

Voir le calendrier en page 15 ainsi que la [section 6.1](#) pour plus de détails.

5.2 CHAPEAUTER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DES COMMUNICATIONS LIBRES (DÉCEMBRE 2019 - JANVIER 2020)

Pour l'étape de l'évaluation, les propositions de communications libres sont regroupées par discipline (142 disciplines au total). Dans le formulaire de proposition, les auteurs sélectionnent une discipline principale afin que leur proposition soit évaluée par le spécialiste adéquat.

D'ici la fin octobre, les responsables de section doivent nommer dans le tableau fourni par l'Acfas les responsables de discipline (évaluateurs) parmi les membres de section. Les responsables de discipline évalueront toutes les propositions de cette discipline. Notez qu'il ne peut y avoir deux responsables que pour les disciplines ayant un grand nombre de propositions, et qu'une personne peut être responsable de plus d'une discipline.

Pendant la période d'évaluation, les responsables de section devront s'assurer que les évaluateurs procèdent à l'évaluation dans les temps. Chaque proposition est évaluée par un seul évaluateur (responsable de discipline).

L'Acfas fournira l'accompagnement nécessaire aux évaluateurs (vérification des critères d'admissibilité, courriels d'instruction, rappels). Voir la [section 6.2](#) pour plus de détails.

5.3 CHAPEAUTER LA CRÉATION DES SESSIONS DE COMMUNICATIONS LIBRES ORALES (FÉVRIER-MARS 2020)

Pour cette étape, les communications libres sont regroupées par domaine de recherche (une quarantaine de grandes thématiques). Dans le formulaire de proposition, les auteurs ont sélectionné un domaine de recherche. Des sessions thématiques sont ainsi créées avec les communications classées dans un même domaine.

D'ici la fin octobre, les responsables de section doivent nommer dans le tableau fourni par l'Acfas les responsables de domaine parmi les membres de leur section. Notez qu'il doit y avoir un seul responsable par domaine. Lors de la période de création du programme, les responsables devront s'assurer que les membres de section procèdent au regroupement des communications libres orales en sessions thématiques et attribuent un titre aux sessions créées.

L'Acfas fournira l'accompagnement nécessaire aux membres de section chargés de la création des sessions de communications libres orales (courriels d'instruction, rappels, soutien, etc.). L'Acfas se charge de créer les sessions de communications libres par affiche, d'attribuer les horaires et, avec les universités hôtesse, des aspects logistiques des sessions.

Voir la [section 6.3](#) pour plus de détails.

5.4 RECRUTER DES PRÉSIDENTS DE SESSION DES COMMUNICATIONS LIBRES (DU 23 MARS AU 15 AVRIL 2020)

Une fois le programme général du congrès diffusé en ligne, les coprésidents du comité feront appel à l'ensemble des membres du comité scientifique afin de recruter les présidents de session des communications libres orales.

- Notez que l'Acfas offre à ces personnes l'inscription gratuite au congrès.
- L'ensemble des membres du comité scientifique sont encouragés à se porter volontaires pour présider une ou plusieurs sessions et à faire appel à leur réseau.
- Il est recommandé de commencer par solliciter les professeurs et chercheurs des universités qui accueillent le congrès, ceux-ci étant tout indiqués pour accueillir les congressistes et faire des liens avec la recherche dans les universités hôtesse.

Voici les critères de sélection pour les présidents de sessions :

- être professeur-e, chargé-e de cours ou postdoctorant-e;
- avoir de l'expérience dans l'animation de séances de communications scientifiques;
- ne pas présenter dans la session de communications libres visée.

L'Acfas fournira l'accompagnement nécessaire pour le recrutement (liste collaborative pour faciliter le recrutement, message type, etc.) et communiquera toute l'information utile aux présidents de session à l'approche du congrès. Un webinaire d'information pour les présidents de session est également animé par l'Acfas avant la tenue du congrès.

6 MANDATS DES MEMBRES DE SECTION

Les membres de section ont les rôles suivants :

1. Évaluer les propositions de colloques;
2. Évaluer les propositions de communications libres;
3. Créer les programmes de communications libres (construire les sessions thématiques);
4. Appuyer les responsables de section dans le recrutement des présidents de session des communications libres. Pour plus de détails, voir [section 4.4](#);
5. Présider une ou plusieurs sessions de communications libres orales pendant le congrès.

6.1 ÉVALUATION DES COLLOQUES (NOVEMBRE 2019)

L'évaluation des propositions de colloques se fait par section thématique par les responsables et les membres. Pour l'échéancier de travail, voir le calendrier en page 15.

À noter, pour l'évaluation des colloques, un évaluateur ne peut pas évaluer une proposition dont il est le responsable ou coresponsable (conflit d'intérêt).

6.1.1 OUTILS DE TRAVAIL

Tout le travail d'évaluation s'effectue à l'aide du module d'évaluation en ligne disponible sur le site Internet de l'Acfas (acfas.ca). Vous y trouverez par section :

- L'ensemble des propositions dans un tableau indiquant l'état d'avancement des évaluations;
- Une première liste Excel à télécharger avec les propositions de colloques. Pour le responsable de section, elle peut être utile pour distribuer le travail d'évaluation;
- Une seconde liste Excel à télécharger avec les évaluations. Elle permet d'avoir en un coup d'œil les évaluations finalisées;
- Un document PDF avec le détail de toutes les propositions par section.
- Le formulaire d'évaluation de chaque proposition de colloque.

6.1.2 ÉTAPES DE TRAVAIL

Les responsables de section prennent connaissance des propositions de colloques et assignent le travail aux évaluateurs dans le module. Chaque proposition est évaluée par deux personnes :

- 1) Les responsables de section informent les membres de leur section qu'ils leur ont attribué des propositions à évaluer. Les membres de section verront ces propositions à partir de leur compte utilisateur sur le site de l'Acfas dans la section *Évaluation des colloques*.
- 2) Les membres de section évaluent les propositions qui leur ont été assignées;
- 3) Une fois les évaluations finalisées par les membres de section, les responsables de section les valident et rendent une décision finale. Ils peuvent être appelés à arbitrer une décision.
- 4) L'Acfas compile l'ensemble des évaluations, en tenant compte de la décision rendue par le responsable de section.
- 5) Une rencontre de bilan de l'évaluation des colloques est tenue avec les coprésidents, les responsables de section et l'Acfas.

6.1.3 QUESTIONS DU FORMULAIRE DE PROPOSITION DE COLLOQUE

Voici les questions du formulaire de proposition de colloque :

1. Titre (180 caractères maximum, espaces comprises) et section du colloque
2. Coresponsable(s) (maximum de six coresponsables)
3. Problématique (2 000 caractères maximum, espaces comprises)
4. Pertinence (2 000 caractères maximum, espaces comprises)
5. Format (1 000 caractères maximum, espaces comprises)
6. Événements à souligner (500 caractères maximum, espaces comprises)
7. Conférenciers pressentis (minimum de 5 conférenciers pressentis)
8. Processus et critères de sélection des conférenciers (1 000 caractères espaces comprises)
9. Leadership scientifique et CV (1 000 caractères maximum, espaces comprises)
10. Objectifs (1 000 caractères maximum, espaces comprises)
11. Appel de communications (indiquez s'ils feront un appel ou non)
12. Jour(s) prévu(s) pour la tenue du colloque

6.1.4 CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. L'importance et l'originalité de la problématique proposée (15 points);
2. La pertinence scientifique et/ou sociale de la problématique du colloque (10 points);
3. La pertinence du format du colloque (5 points);
4. Le statut et le nombre de conférenciers pressentis et confirmés. Avoir un minimum de cinq conférenciers (confirmés ou non) (10 points);
5. La compétence et l'expérience du responsable dans l'organisation de colloques scientifiques (10 points).

6.1.5 TYPES DE DÉCISIONS

Voici les trois décisions pouvant être rendues pour l'évaluation des propositions de colloques. Toute décision est endossée par le comité scientifique.

A (Acceptée) :

- Sont généralement acceptées les propositions qui respectent tous les critères d'évaluation. La note de passage en fonction des critères est de 30 points sur 50.
- Case de commentaires : les évaluateurs peuvent ajouter des commentaires ou des suggestions en remplissant la case de commentaires appropriée. Les commentaires seront transmis aux proposeurs après validation des responsables de section.

C (Acceptée avec condition(s)) :

- Les propositions jugées acceptables par le comité scientifique, mais pour lesquelles des précisions ou des modifications sont nécessaires, peuvent être acceptées avec condition(s). Les proposeurs sont alors rapidement informés par l'Acfas des conditions à respecter pour une acceptation finale. Un délai est accordé au responsable du colloque, qui devra fournir les informations demandées à l'Acfas, qui les transmettra au responsable de section. Le responsable de section informera ensuite l'Acfas de sa décision finale (Acceptation ou Refus).
- L'Acfas propose une liste de « conditions types » afin de faciliter le travail des évaluateurs et d'harmoniser les décisions. Ces conditions sont présentées dans l'outil d'évaluation en ligne et dans ce guide, voir [section 10.2](#).

R (Refusée) :

- Les propositions qui ne respectent pas les critères d'évaluation et qui ne semblent pas pouvoir être améliorées significativement par une acceptation avec condition(s) sont refusées. Le comité scientifique doit indiquer les motifs justifiant le refus. La décision sera transmise par l'Acfas au responsable du colloque, avec les commentaires du comité.
- Case de commentaires : les motifs de refus doivent être explicités clairement et sans ambiguïté de manière à ne laisser entrevoir aucune possibilité d'appel, de recours ou de relance de la part du proposeur. L'Acfas révisera les motifs de refus et pourrait demander l'approbation de la version modifiée des commentaires au responsable de section et aux coprésidents du comité scientifique avant l'envoi de la décision au responsable du colloque. Les refus doivent être fondés sur les critères fournis dans ce document, qui font partie intégrante des règlements des propositions de colloques.

Toute décision du comité scientifique est sans appel.

6.2 ÉVALUATION DES PROPOSITIONS DE COMMUNICATIONS LIBRES (DÉCEMBRE 2019 ET JANVIER 2020)

L'évaluation des propositions de communications libres s'effectue par discipline. Les membres de section auront été préalablement identifiés comme évaluateur d'une ou de plusieurs disciplines. Pour l'échéancier de travail, voir le calendrier en page 15.

À noter, pour l'évaluation des communications libres, un évaluateur ne peut pas évaluer une proposition dont il est l'auteur ou le coauteur (conflit d'intérêt). Il ne peut pas non plus évaluer la proposition faite par son étudiant.

6.2.1 OUTILS DE TRAVAIL

Tout le travail d'évaluation s'effectue à l'aide du module en ligne sur le site de l'Acfas (acfas.ca).

6.2.2 ÉTAPES DE TRAVAIL

- 1) L'Acfas informe les évaluateurs qu'ils peuvent commencer le travail d'évaluation dans le module d'évaluation en ligne;
- 2) Chaque proposition est évaluée par un seul évaluateur;
- 3) Le responsable de section valide les décisions dans le cas de refus;
- 4) Les coprésidents et les responsables de section discutent des décisions (refus) à reconsidérer lors d'une courte rencontre téléphonique.
- 5) Une fois les évaluations terminées, l'Acfas compile l'ensemble des évaluations et envoie les avis d'acceptation ou de refus aux proposeurs.

6.2.3 QUESTIONS DU FORMULAIRE DE PROPOSITION DE COMMUNICATION LIBRE

Voici les questions du formulaire de proposition de communication libre :

1. Titre (180 caractères espaces comprises) et choix des domaines de recherche
2. Choix de deux disciplines
3. Coauteurs
4. Mode de présentation (oral ou par affiche)
5. Résumé (1 500 caractères espaces comprises) et image (facultative)

6.2.4 CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation se fondera sur les critères suivants, éléments qui devront faire partie du champ « résumé » (1 500 caractères, espaces comprises) du formulaire :

1. Clarté de la problématique et des objectifs présentés;
2. Clarté de la méthodologie adoptée eu égard à la discipline choisie pour l'évaluation;

3. Présence de résultats de recherche (préliminaires ou finaux) ou d'une conclusion de recherche;
4. Une démonstration claire de la contribution de la communication à l'avancement des connaissances;
5. Qualité de la langue écrite.

6.2.5 TYPES DE DÉCISIONS

Voici les décisions possibles pour l'évaluation des propositions de communications libres.

A (Acceptée) :

Sont acceptées les propositions qui respectent tous les critères d'évaluation.

R (Refusée) :

Les propositions qui ne respectent pas les critères d'évaluation doivent être refusées. Les évaluateurs indiqueront les motifs de refus (cases à cocher). Ces motifs sont les suivants :

1. Problématique et objectifs mal définis;
2. Méthodologie insuffisante ou mal expliquée;
3. Conclusion ou résultats insuffisants;
4. Structure et qualité de la langue écrite insuffisantes;
5. Communication déjà présentée par l'auteur (doublon);
6. Contribution à l'avancement des connaissances mal démontrée.

Toute décision du comité scientifique est sans appel.

6.3 CRÉATION DU PROGRAMME DES COMMUNICATIONS LIBRES (FÉVRIER 2020)

Une fois l'évaluation des propositions de communications libres terminée, les membres de section nommés responsables de domaine auront à créer les sessions thématiques des communications libres, en fonction de grandes thématiques appelées « domaines de recherche ».

Pour l'échéancier de travail, voir le calendrier en page 15.

6.3.1 OUTILS DE TRAVAIL

Tout le travail de création des sessions thématiques par domaine de recherche s'effectue sur le site Internet de l'Acfas (acfas.ca).

6.3.2 ÉTAPES DE TRAVAIL

- 1) Regrouper les communications orales en sessions thématiques (6 à 8 communications orales par session) et donner un titre à chacune des sessions. L'Acfas se charge de regrouper les communications par affiche en une seule grande session.
- 2) Rédiger une courte présentation du domaine de recherche en vue de la diffusion dans le programme en ligne.

7 PERSONNES RESSOURCES

Évaluation des colloques :

- Éva Mascolo-Fortin
Chargée d'information et de services aux congressistes, Acfas
514 849-0045, poste 257
eva.mascolo-fortin@acfas.ca

Évaluation et programme des communications libres :

- Manon Blécourt
Agente de services aux congressistes, Acfas
514 849-0045, poste 260
manon.blecourt@acfas.ca

8 CALENDRIER DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Dates	Quoi	Responsable(s)
De mars à juin 2019	Nomination des responsables et des membres de section	Coprésidents
28 août 2019	1 ^{ère} rencontre du comité scientifique (coprésidents, responsables de section, Acfas)	Coprésidents et Éva M.-Fortin
3 septembre 2019	Lancement officiel de l'appel de propositions (colloques et communications libres)	Acfas
26 septembre 2019	2 ^e rencontre du comité scientifique (tous : coprésidents, responsables de section et membres de section, Acfas)	Coprésidents et Acfas
Octobre 2019	Fin d'assignation des disciplines et des domaines aux membres de section	Coprésidents et resp. de section
4 novembre 2019	Date limite de dépôt des propositions de colloques	Acfas
Semaine du 4 novembre 2019	Rencontre préparatoire : évaluation des colloques (coprésidents, responsables de section, Acfas)	Éva M.-Fortin
Du 8 au 26 nov. 2019	Évaluation des propositions de colloques	Tous
29 novembre 2019	Rencontre de bilan d'évaluation des propositions de colloques scientifiques (coprésidents, responsables de section, Acfas)	Coprésidents et Acfas
9 décembre 2019	Envoi des réponses (acceptation, acceptation conditionnelle ou refus) aux responsables des propositions de colloques	Éva M.-Fortin
9 décembre 2019	Mise en ligne du programme préliminaire (colloques et activités grand public)	Alexandre Jay
Du 9 déc. 2019 au 14 janv. 2020	Réévaluation des propositions de colloques acceptées sous conditions	Responsables de section
2 décembre 2019	Date limite de dépôt des propositions de communications libres	Acfas
Semaine du 2 décembre 2019	Rencontre préparatoire – évaluation des communications libres (coprésidents, responsables de section, Acfas)	Manon Blécourt
Du 6 déc. 2019 au 10 janv. 2020	Évaluation des propositions de communications libres	Tous
16 ou 17 janvier 2020	Rencontre de validation des décisions de refus des communications libres (coprésidents, resp. de section)	Coprésidents et Acfas
20 janvier 2020	Envoi des réponses aux auteurs de communications libres	Manon Blécourt
Semaine du 3 février 2020	Rencontre préparatoire – élaboration du programme de CL (coprésidents, responsables de section, Acfas)	Manon Blécourt
Du 10 au 26 février 2020	Élaboration du programme des communications libres par domaine de recherche	Membres de section
23 mars 2020	Mise en ligne du programme complet sur acfas.ca - activités scientifiques et activités grand public	Alexandre Jay
Semaine du 16 mars 2020	Rencontre préparatoire – recrutement des présidents de sessions (coprésidents, responsables de section, Acfas)	Manon Blécourt
Du 23 mars au 15 avril 2020	Recrutement des présidents des sessions de communications libres orales	Tous
Du 4 au 8 mai 2020	88^e Congrès de l'Acfas – UdeS et Bishop's	Tous

9 LEXIQUE

Activités grand public : activités gratuites qui visent le grand public.

Colloques Enjeux de la recherche : section du programme scientifique qui comprend des colloques qui s'intéressent aux grands thèmes liés au milieu de la recherche : relève scientifique, politique, éthique, etc.

Colloques multisectoriels : section (600) du programme scientifique qui regroupe des colloques dont le thème et le contenu font appel à au moins deux des secteurs de recherche 100 à 500.

Colloques scientifiques : colloques qui ont pour objectif la diffusion de résultats et d'avancées en recherche, et qui relève de l'une des sections 100 à 600. Ils peuvent comprendre des panels, des sessions de communications orales ou/et par affiche, et s'étendre d'une demi-journée à 5 jours.

Communications libres : communications individuelles soumises directement à l'Acfas par les chercheurs qui souhaitent diffuser leurs résultats de recherche. Pour leur évaluation, les communications libres sont réparties entre les 142 disciplines. Une fois au programme, elles sont alors regroupées par domaine de recherche.

Disciplines : établies à partir de la liste des Fonds de recherche du Québec, les 142 disciplines servent uniquement à l'évaluation des propositions de communications libres. Pour chaque proposition de communication libre, une ou deux disciplines seront indiquées afin de connaître dans quel champ disciplinaire elle s'inscrit. Il s'agit d'une information essentielle permettant de mieux de situer chaque proposition de communication libre.

Domaines de recherche : établis à partir de la liste des Fonds de recherche du Québec, les 40 domaines de recherche sont des grandes thématiques qui regroupent les sessions de communications libres.

Évaluateur : personne chargée de l'évaluation des propositions.

Présidents de session : personne qui anime une session de communications libres orales. Elle est nommée par le comité scientifique.

Responsable de colloque : personne soumettant une proposition de colloque et qui se fait garant de la qualité scientifique de celle-ci. Il est le premier répondant pour ce colloque.

Responsable de section : personne responsable des travaux de son sous-comité. Il y a six responsables de section (pour les sections 100 à 600).

Responsable de discipline : personne responsable de l'évaluation des propositions de communications libres soumises dans une discipline donnée.

Responsable de domaine : personne responsable de regrouper les communications libres orales ou par affiche en sessions d'un domaine de recherche donné.

10 ANNEXES

10.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES COLLOQUES

Critères d'admissibilité

Pour être transmises au comité scientifique, les propositions de colloques scientifiques doivent respecter les cinq critères suivants :

1. *À l'université* : être soumises par un professeur, par un chargé de cours détenteur d'un doctorat ou par un chercheur établi (y compris les postdoctorants et les professionnels de recherche détenteurs d'un doctorat).
Au collégial : être soumises par un professeur, ou par un chercheur établi détenteur au minimum d'un diplôme de maîtrise.
Milieux autres : être soumises par un professionnel de recherche ou par un chercheur établi détenteur d'un doctorat.
2. Présenter une liste de conférenciers pressentis provenant de divers établissements et d'institutions, avec un maximum de 50 % d'un même établissement ou d'une même institution (cette pluralité devra aussi se refléter dans le programme final si le colloque est accepté);
3. Être rédigées en français, la langue officielle du congrès (voir la [politique linguistique](#));
4. Être soumises avant le lundi 4 novembre 2019 à 23 h 59; aucune proposition ne pourra être transmise après cette date;
5. Être soumises par le formulaire en ligne et enregistrées en mode final. Les propositions envoyées par courrier électronique ou par voie postale ne seront pas transmises au comité scientifique.

Règlements généraux

1. Une même personne ne peut soumettre plus de deux propositions de colloques en tant que premier responsable (scientifiques et/ou *Enjeux de la recherche*).
2. Les décisions du comité scientifique sont sans appel.

10.2 CONDITIONS DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉVALUATION DES COLLOQUES

Conférenciers pressentis

1. **Diversité d'établissements et d'institutions.** Assurer le comité scientifique que des mesures seront prises pour respecter le critère d'admissibilité suivant : la proportion des conférenciers provenant d'un même établissement ou d'une même institution ne doit pas dépasser 50 %. Décrire les efforts que vous ferez en ce sens.
2. **Diversité disciplinaire.** Les organisateurs doivent s'ouvrir davantage aux autres disciplines en faisant notamment un appel à des communications externes. Cela en respectant le critère d'admissibilité « un maximum de 50 % de conférenciers d'un même établissement ».
3. **Masse critique.** Avoir un minimum de cinq conférenciers pressentis (confirmés ou non) qui constitueront le cœur des contributions de votre colloque, tout en respectant le critère d'admissibilité « un maximum de 50 % d'un même établissement ou d'une même institution ».
4. **Équilibre professeurs/étudiants.** Augmenter substantiellement le nombre de chercheurs établis OU le nombre d'étudiants au niveau des conférenciers confirmés.
5. **Équilibre chercheurs/praticiens.** Augmenter substantiellement le nombre de chercheurs établis OU le nombre de praticiens au niveau des conférenciers confirmés.
6. **Spécialistes.** Le comité scientifique demande à ce que la participation de spécialistes de/en [NOM DE LA DISCIPLINE] soit plus élevée. Veuillez décrire ce que vous ferez pour vous assurer d'avoir ces spécialistes à votre colloque.
7. **Confirmation du/des conférencier(s) vedette(s).** Étant donné le rôle que jouera/joueront le(s) conférencier(s) vedette(s) de votre colloque, le comité scientifique demande la confirmation de sa participation.
8. **Sélection des conférenciers.** Préciser la stratégie pour recruter et sélectionner vos conférenciers.

Format

9. **Format.** Fournir davantage d'informations sur la forme que prendra votre programme (nombre approximatif de sessions, thématiques des sessions, etc.) et sur la nature des contributions (rôle des conférenciers pressentis et des autres participants éventuels de votre colloque).

Sujet / Problématique

10. **Éparpillement.** Le comité souhaite que la problématique qui sera abordée dans votre colloque soit circonscrite. Le grand nombre de thèmes contenus dans votre description laisse actuellement envisager un éparpillement du programme et un manque d'orientation claire du colloque. Une nouvelle version de la description du thème du colloque doit être fournie.
11. **Flou.** Le comité souhaite que la problématique qui sera abordée dans votre colloque soit précisée. Une nouvelle description de la problématique du colloque doit être fournie.
12. **Originalité.** Expliquer davantage le caractère original du sujet du colloque.
13. **Pertinence.** Préciser la pertinence du colloque.

Objectif(s)

14. **Objectifs.** Préciser l'objectif ou les objectifs du colloque.

10.3 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES COMMUNICATIONS LIBRES

Critères d'admissibilité

Pour être transmises aux membres du comité d'évaluation, les propositions de communications libres doivent respecter les cinq critères suivants :

1. *À l'université* : être soumises par un étudiant de 2^e ou de 3^e cycle universitaire, par un professeur, par un chargé de cours détenteur d'une maîtrise, par un professionnel détenteur d'une maîtrise ou par un chercheur établi (y compris les postdoctorants et les professionnels de recherche détenteurs d'une maîtrise).
Au collégial : être soumises par un professeur, par un professionnel ou par un chercheur établi détenteur au minimum d'un diplôme de maîtrise.
Milieux autres : être soumises par un professionnel de recherche ou par un chercheur établi détenteur d'une maîtrise.
2. Être soumises en français, la langue officielle du congrès (voir la [politique linguistique](#));
3. Être soumises au plus tard le lundi 2 décembre 2019 à 23 h 59, aucune proposition ne pourra être transmise après cette date;
4. Ne pas être présentée dans le cadre d'un autre volet du congrès sinon elle sera automatiquement annulée;
5. Être soumises par le formulaire en ligne et enregistrées en mode final. Les propositions envoyées par courrier électronique ou par voie postale ne seront pas transmises au comité d'évaluation;
6. Tout auteur de communication libre acceptée devra obligatoirement payer ses frais d'inscription au plus tard le mercredi 5 février 2020 à 23 h 59, sans quoi il verra sa communication annulée.

Règlements généraux

1. Une personne ne peut soumettre plus de deux propositions de communications en tant qu'auteur principal;
2. Les décisions du comité d'évaluation sont sans appel;
3. En soumettant une proposition, l'auteur d'une communication libre accepte le programme qui sera élaboré par le responsable de domaine de recherche choisi. Pour cette raison, le choix de domaine de recherche dans votre proposition est donc fort important.